



Répartition du montant de l'abonnement d'eau

Par **VON LINDEN**, le **06/04/2011** à **09:27**

Bonjour,

La copropriété ou je réside, à un compteur d'eau général. Nous étions 5 copropriétaires, le syndic me réclamait 1/5 du montant l'abonnement. Les 4 autres lots ont été récemment acquis par une seule et même personne, maintenant le syndic me réclame 50/100 du montant de l'abonnement sous prétexte qu'il n'y plus que 2 copropriétaires.

Est-ce légal ? MERCI.

Raisonnons par lots et non par propriétaires

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **01:31**

La réponse est non. Relisez le règlement de copro

Par **cosant**, le **15/04/2011** à **13:43**

Non , on doit faire une répartition au lot voire aux tantièmes de chaque lot